

**COLLECTIF
MÉMOIRE GUY CLAPOT**

CONTRIBUTION J. MARQUIS

SECTEUR KLÉBER

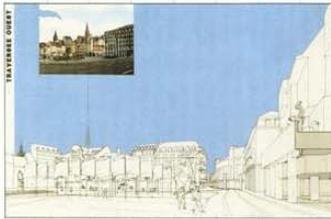
L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR KLÉBER À STRASBOURG 1991-1994



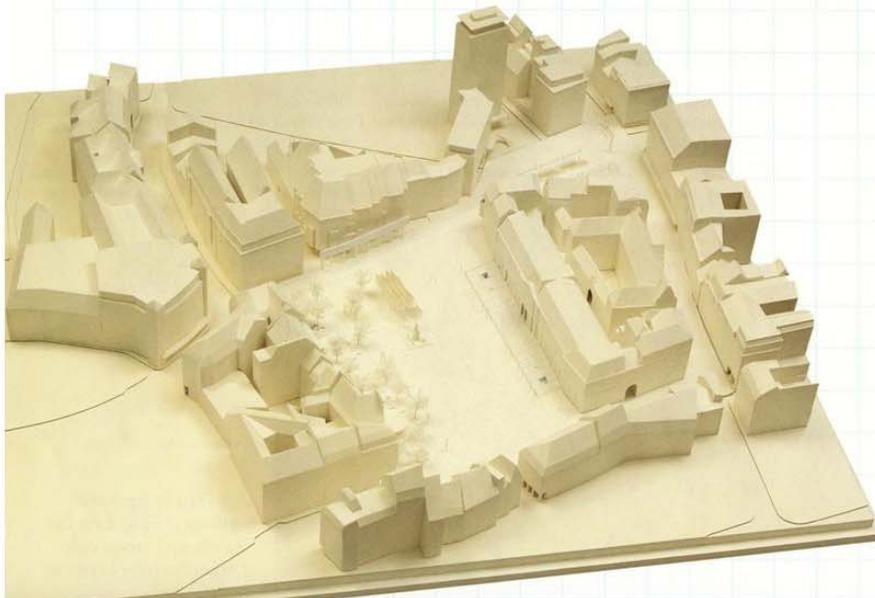
EXTRAIT DE LA PLAQUETTE "FUTURS" ÉDITÉE PAR LA CUS DE PRÉSENTATION DES PROJETS "KLÉBER" ET "GARE"



Le projet emploie l'équilibre asymétrique pour articuler l'expression du Tout (la place).



Ample et débonnaire comme des réjouissances publiques, noble mais pas hautaine, ordonnancée mais pas autoritaire, la place serait comme un bal viennois en pleine rue.



PROJET A

EQUIPE GUY CLAPOT

OBJECTIFS D'ENSEMBLE

- Conférer au lieu, des qualités d'ordre et de noblesse.
- Respecter le caractère "tous publics" de la place.

PRINCIPAUX AMENAGEMENTS PROPOSÉS

- Mise en valeur du sol.
- Importance de la marquerterie qui prend la mesure de la place (pavés de grès rose, marbre blanc, pavés calcaire gris).
- Tracé d'une diagonale lumineuse en fibre optique suivant la direction nord-ouest / sud-est.
- Implantation de colonnes massives en fonte bombant le secteur Kléber.
- Mise en place d'éléments d'éclairage.
- Habillage de la façade de la Maison Rouge par des colonnades et un bandeau.
- Place de l'Homme de Fer:
 - volonté de faire du lieu un prolongement de la place Kléber,
 - implantation d'arbres.

LE CHOIX DU LAURÉAT

Au point 5 de la délibération de la CUS on voit apparaître que les services de la CUS interviendront comme maîtres d'œuvre dans "leurs domaines de compétences".

On verra plus loin qu'au cours de la procédure judiciaire qui a concerné la tenue des revêtements, Guy Clapot a fait valoir (en vain) que "la CUS s'est immiscée dans la réalisation du projet en retirant à la maîtrise d'œuvre la réalisation de la dalle support des revêtements, entraînant l'exposant [Guy Clapot] à exprimer des réserves sur ce partage de responsabilités".

- 4 -

Je vous demande de bien vouloir admettre le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE STRASBOURG,

Vu l'avis de la Commission d'Urbanisme,
sur l'avis de la Commission d'Études,
Après en avoir délibéré,

- 1) **Désigne**, vu l'avis motivé du jury, en qualité de lauréate du concours organisé pour l'aménagement et la mise en valeur du secteur "Place Kléber - Place de l'Homme de Fer, l'équipe constituée par :
 - Guy CLAPOT : Architecte
 - J. MARQUIS : Ingénieur Structure
 - G. JOST : Ingénieur Fluides
 - LIGHT-CIBLES : Eclairage
 - LES ECONOMISTES : Economie de la Construction
 - BRUIT-SON-MUSIQUE : Acoustique
 - A. RODEGHIERO : Consultant
- 2) **Décide** de prendre en considération l'étude de mise en valeur du site Kléber - Homme de Fer, remise par l'équipe lauréate pour la poursuite des études techniques, administratives et financières nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement dans ses différentes composantes.
- 3) **Décide** d'attribuer aux quatre équipes concurrentes retenues à la suite de l'appel de candidature lancé le 2 avril 1990, une indemnité forfaitaire fixée comme suit, conformément à la délibération du Conseil du 30 mars 1990 et au règlement du concours :
 - 10 000 F H.T. pour le lauréat
 - 76 666 F H.T. pour chacune des trois autres équipes concurrentes
- 4) **Désigne** comme intervenant maître d'œuvre l'équipe lauréate du concours mandatée par Monsieur Guy CLAPOT, architecte, 19 rue de Dunkerque 67000 Strasbourg.
- 5) **Désigne** les services de la C.U.S. comme intervenants, maîtres d'œuvre dans leurs domaines de compétences.
- 6) **Charge** l'équipe lauréate de présenter un Avant Projet Sommaire (élément de mission normalisée et, domaine fonctionnel infrastructure), sur l'ensemble du périmètre du concours et dans un délai de 6 semaines, non comprises les périodes de concertation, pour un montant de 283 480 F H.T.

Le jury qui s'est réuni le 21 septembre 1990 a donné un avis favorable au projet de l'équipe G. Clapot.

Ce choix a principalement été motivé par le respect du programme, la qualité et l'originalité du parti urbanistique. **L'équipe Clapot a su conférer au lieu des qualités d'ordre et de noblesse, tout en respectant le caractère "tous publics" de la place.** La place ne trouvera donc pas son identité en référence à l'édifice majeur de la ville, mais en elle-même.

Dans ce projet émane une sensibilité locale : les auteurs ont su traduire en terme d'aménagements, les attentes de nombreux Strasbourgeois.

Il y a là une articulation judicieuse entre le passé de cette place et sa projection dans le futur.

- D'une manière générale, deux objectifs résument l'atmosphère de ce projet : humain et convivial.
- Le projet, en indiquant le moyen d'une diagonale NO/SE en fibre optique encastrée dans le sol, les directions de la ville, dynamise le site.
- L'importance de la marqueterie structurée ordonne la place tout en lui conférant un aspect noble. L'espace dégagé permettra l'organisation de manifestations. Le parti d'aménagement met en évidence les fonctions de place miroir-place démocratique qu'il est absolument nécessaire de conférer à ce lieu
- La présence d'un nuage composé de végétaux renforce le caractère familial de la place, tout en imprégnant d'un climat de douceur.

Ce projet qui inclut une intervention dans 5 secteurs :

- Place Kléber
- Rue des Grandes Arcades
- Place de l'Homme de Fer
- Rue de la Haute Montée
- "Grande Percée"

est bien entendu appelé à évoluer. Il va connaître des mises au point. Une concertation va s'engager, le projet va s'affiner.

LE SECTEUR KLÉBER AVANT 1990 : LA PLACE KLÉBER



- 1 - la place en 1900 comme certains blogueurs (3/03/2008) aimeraient la retrouver
2 - la place en 1950, avec son parking en surface et avant la disparition des trams le 1/5/1960
3 et 4 - les travaux de construction du parking souterrain (photos du 1/8/1967 et 1/02/1968)
pour mémoire, la démolition de la Maison Rouge a débuté le 14 août 1973
5 et 6 - la place fin 1990, juste avant l'intervention de Guy Clapot

LE SECTEUR KLÉBER AVANT 1990 : LA PLACE DE L'HOMME DE FER



ci-dessus, la place fin 1990, juste avant l'intervention de Guy Clapot

et, en fin de phase APS, télescopage :

04 octobre 1991 :

Délibération du Conseil de Communauté :

- approuvant le principe de la réalisation d'une extension du parking Kléber sous la place de l'Homme de Fer avec affectation au stationnement public de ces 230 nouvelles places,
- approuvant la concession à la Société Unibail de la réalisation de ce parking.

04 octobre 1991 :

Délibération du Conseil de Communauté :

- approuvant l'APS d'ensemble pour le réaménagement du secteur Kléber / Homme de Fer,
- engageant la procédure d'enquête publique.

**du 18 novembre au
19 décembre 1991 :**

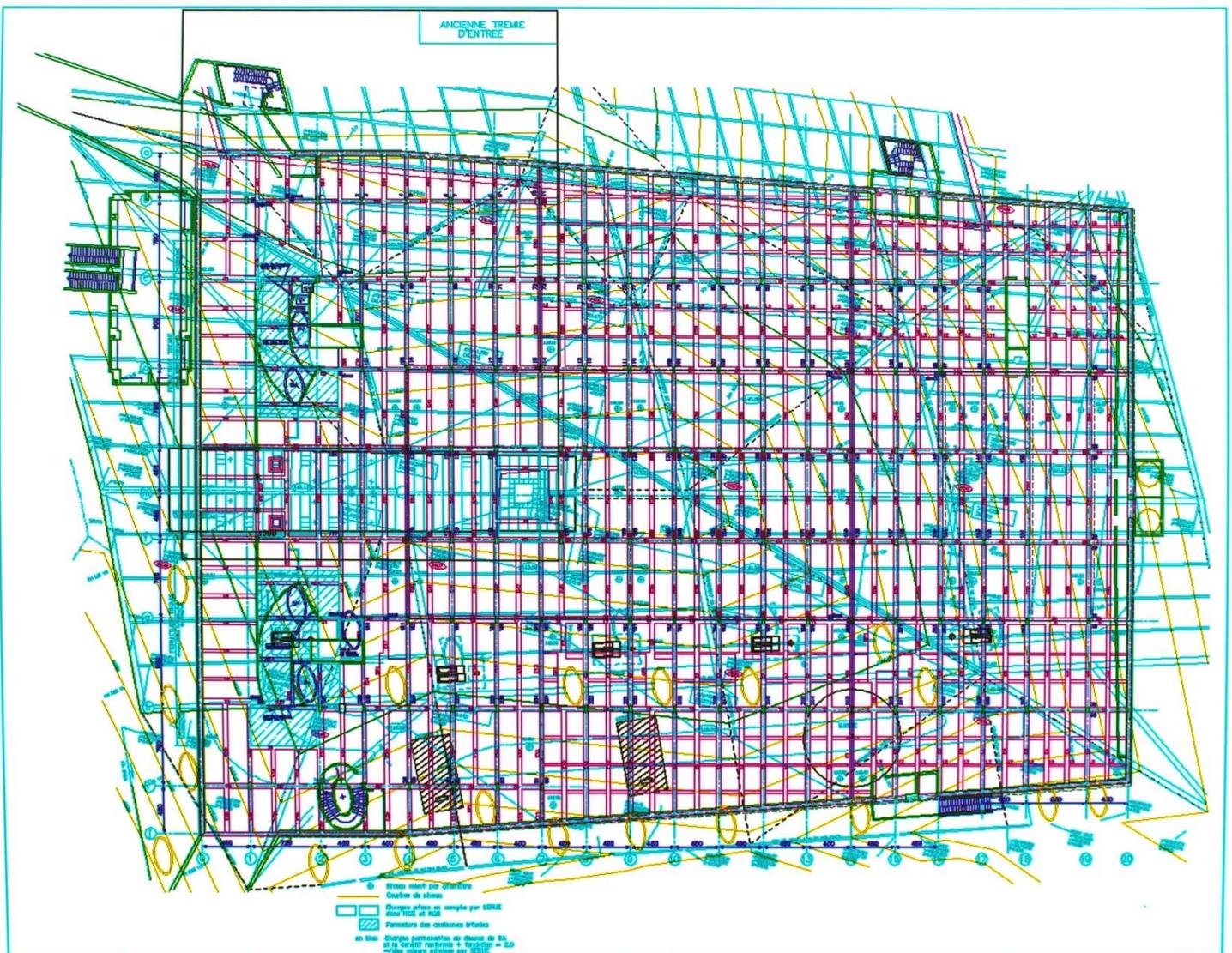
Enquête publique Kléber.

nota : pour des informations détaillées sur l'histoire du secteur, se référer à l'ouvrage, La Maison Rouge et l'Homme de Fer de Christian Lamboley aux éditions Contades (1990)

LE PROJET

Le plan ci-dessous est un extrait de l'aménagement au-dessus du parking de la place Kléber; Il illustre la complexité physique de la conception...

à développer



LE PROJET

Les extraits de documents ci-dessous illustrent la complexité du projet du fait du nombre et de la diversité des intervenants au sein de la CUS et en dehors.

COMPTE-RENDU REUNION COMMUNICATION TRAM
DU 25 OCTOBRE 1990

Présents et destinataires :

Jean-Luc MARCHAL
Marc LE TOURNEUR
Jean-Noël PFAFF
Bruno JANSEM
Pascale GERARD
Carine LAMBERT
Monsieur HOFFMANN
Caroline CHETOCHINE - P3C
Christian DEVOT - P3C
Virginie Boé - P3C

Les abréviations suivantes sont utilisées:

SDU	CUS/ Serv des déplacements urbains	VOI	CUS/ Service Voirie
SAR	CUS/ Serv Architecture	SMP	CUS/ Serv Marchés Publics
CUS	autre instance CUS	CSN	cessionnaire
GET	GETAS	CLA	équipe Clapot
PAR	Sté Resp Parking Kléber	PRI	autre maître d'ouvrage privé
CE	corps d'états (adjudicataires)	GEO	géomètre

VILLE DE STRASBOURG	
CONSTRUCTION D'UN PARC DE STATIONNEMENT SOUS LA PLACE DE L'HOMME DE FER & RENOUATION DU PARC DE STATIONNEMENT SOUS LA PLACE KLEBER	
PROPRIETAIRE - MAITRE D'OUVRAGE:	SCC PARC AUTO KLEBER 8 PLACE DES HALLES - STRASBOURG
MANDATAIRE:	UNIBAIL 108 RUE DE RICHELIEU - 75002 PARIS
MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE:	CSES "STRATEGIC ONLY" 13/15 RUE DU PORT DES HALLES - 94150 RUNGIS
CONCEPTION-MAITRISE D'OEUVRE:	
MANDATAIRE COMMUN:	Groupe B.T.A.U./MB ARCHITECTURE 52 RUE DU FBG POISSONNIERE - 75010 PARIS TEL: 16(1)45 23 39 30 - FAX: 16(1)42 46 26 71
BUREAU D'ETUDE TECHNIQUE:	S.E.R.U.E. 2 SQUARE DU CHATEAU - 67300 SCHILTIGHEIM TEL: 88 33 60 20 - FAX: 88 62 42 92

QUELQUES IMAGES DES TRAVAUX (archives CUS)



QUELQUES IMAGES DES TRAVAUX (photos prises par Guy Clapot)



FIN DES TRAVAUX

Droit d'auteur sur la vue aérienne



UN AVIS DE JACQUES DECOVILLE (2003), CONSERVÉ PAR GUY CLAPOT

texte Decoville reçu le 20/03/03

UN AUTRE REGARD SUR LA PLACE KLEBER

La Place Kléber, espace central principal de Strasbourg, est régulièrement l'objet, dans son aménagement actuel, de critiques diverses souvent plus passionnelles qu'argumentées. Pour porter sur cet espace un regard critique plus juste, et faire avancer la réflexion, il me semble nécessaire d'essayer de désigner d'abord, de façon générale, trois niveaux qui qualifient un espace public digne de porter le nom de "place", et les valeurs spatiales dont ils peuvent être porteurs :

.../....

Le seul véritable problème est celui de l'état d'une partie des sols de la place, bien dessinés, mais qui n'ont pas résisté aux usages qui en ont été faits. Nous n'aborderons pas ce problème, étranger à l'objet de ces réflexions, et pour lequel d'ailleurs nous n'avons pas d'informations suffisantes.

Au total, on l'aura compris, cette analyse descriptive, qui se veut modestement didactique et voudrait contribuer à faire respecter un peu plus le travail des concepteurs, aboutit à une appréciation positive de l'aménagement actuel de la Place sur le plan de son "caractère", de ses qualités spatiales, et de sa capacité à accueillir des aménagements pour quelques jours ou pour une saison.

Son ambiance, elle, est une autre histoire : elle est en relation avec le vécu de la Place. Chacun la ressent à sa façon, en fonction de sa culture, de son ouverture, des aventures qu'il a vécues là. En tout état de cause, l'animation, la fréquentation ne se décrètent pas... L'espace public le plus "urbain" ne peut que s'offrir à la contemplation et à l'usage de chacun et lui offrir ses bancs, ses services, ses terrasses, le spectacle de son animation, mais aussi, ses risques, ses dangers, parceque la ville est à tout le monde, et que tout le monde n'est pas également civilisé, urbain, poli...

Et si on se contentait de refaire les sols dans le même dessin, de replanter les arbres qui manquent, et d'ajouter des bancs ?

**L'ÉPISODE DE LA FERMETURE DU PK
LES CONTRAINTES D'UTILISATION DE LA PLACE AU-DESSUS DU PK
(en lien avec la procédure judiciaire du fait du non-respect des règles
d'utilisation)**



Service de la Police du Bâtiment

Monsieur Hugues LEGRAND
UNIBAIL
106, rue de Richelieu
75002 PARIS

Strasbourg, le 14 JAN. 1995

Monsieur,

La Commission Consultative Départementale de sécurité s'est réunie le 13 janvier 1995 pour examiner les problèmes de sécurité posés par le parking Kléber en présence de l'organisme agréé Socotec missionné par votre société.

Cet organisme a, par courrier du 3 janvier 1995, affirmé que les mesures provisoires mises en oeuvre étaient satisfaisantes pour assurer une stabilité suffisante de la dalle haute du parking.

Il ne s'est, par contre, pas prononcé sur la stabilité au feu de cette dalle et a précisé lors de la réunion qu'il était dans l'impossibilité de donner l'avis sur cette question au droit des parties étayées. Par contre les autres zones lui paraissaient suffisantes pour assurer une stabilité au feu de 1 heure 30.

Il a par ailleurs, rajouté que la dalle basse ne présentait pas les garanties d'une stabilité au feu satisfaisante.

La Commission a par conséquent émis un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation du parking qui devrait me parvenir dans les heures qui suivent.

Centre administratif - 1 place de l'Étoile - BP n°1049/1050 F - 67070 Strasbourg cedex

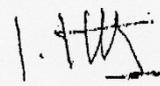
En attendant la transmission de cet avis et considérant la gravité de la situation la fermeture du parking Kléber, place Kléber à Strasbourg est ordonnée avec effet immédiat à titre conservatoire conformément aux dispositions du UCH (Code de Construction Habitation).

Il est demandé en outre de trouver rapidement des solutions de remplacement pour les occupants de la partie privative.

L'avis de la Commission départementale vous sera notifié par courrier complémentaire dans les prochains jours ~~à venir~~.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
p.d.


Jean KIOTZ
Adjoint au Maire

Votre contact : Jean-Marie CHRISTIANI - Poste 9259/SL
dossier n° PC. V2510/1833

Des projets pour la place Kléber

●●● Lundi, le conseil municipal sera appelé à se prononcer sur un retour du marché vers la place Broglie. En attendant un réaménagement en profondeur, la place Kléber fera l'objet d'une intervention paysagère estivale.

Alors que les commerçants non-sédentaires s'opposent à un tel déménagement, comme ils l'ont fait savoir, la semaine dernière, à travers des banderoles affichées entre les stands, la municipalité strasbourgeoise poursuit sa démarche en vue de dégager la place Kléber: lundi, le conseil municipal sera appelé à se prononcer sur le retour du marché sur la place Broglie.

«Les Strasbourgeois attendent de nous qu'on réhabilite la place Kléber, et cela sous de multiples aspects dont une restauration de l'Aubette», dit Robert Grossmann. Au passage, le président de la CUS souligne que «la place Broglie a été considérée par nos prédécesseurs comme étant la place du marché, et le retour devant l'hôtel de ville aurait dû se faire début 2001, après les travaux du tramway».



Un platelage en bois large de cinq mètres doit marquer la diagonale de la place Kléber. (Document CUS)

A terme, la municipalité entend «modifier radicalement» la perception d'un espace considéré comme «minéral et froid», le rendre «plus structuré, plus convivial et plus attrayant pour les piétons». Dans la perspective d'un réaménagement de la place, il sera fait appel à Gil-

les Clément, paysagiste de renom: lundi, le conseil municipal aura également à débattre sur la conclusion d'un marché (d'un montant de 25 920 euros) pour une mission d'artiste visant à redessiner la place Kléber, ainsi que sur le lancement d'un concours de maîtrise

d'oeuvre. Clément sera chargé de «tracer des pistes» qui serviront à établir le règlement du concours.

Une nouvelle délibération fixant le programme et le montant de l'opération est prévue à l'été, à l'issue des études préalables. Le maître d'oeuvre devrait être choisi

à la fin de l'année et l'achèvement des travaux est prévu au printemps 2004.

Bois, eau, verdure

En attendant, après une intervention limitée à deux massifs, l'an passé, le décor estival de la place Kléber va gagner du terrain: sur le site est prévu un aménagement saisonnier occupant l'ensemble de l'espace – et supposant un déménagement du marché.

Établi par le service des espaces verts, le projet (qui devrait être montré aujourd'hui sur place) consiste à marquer deux grands axes. La diagonale se trouve recouverte d'un platelage de bois de cinq mètres de large longé par une rigole d'eau. Une transversale parallèle à la façade de l'Aubette est soulignée par une allée ombragée de palmiers et de plantes grimpanes.

Le programme intègre encore des îlots circulaires de dimensions variées, fleuris ou engazonnés, avec des banquettes intégrées dans la bordure, ainsi qu'un espace d'animation devant l'Aubette. Le projet est chiffré à 200 000 euros et le démarrage des travaux est prévu autour de la mi-mai.

J.-J. Blaesius



Mélanie Mantzer, 20 ans, étudiante. «Pour moi, ça ne rime à rien de mettre trois carrés d'herbe et trois fleurs: on est en ville! Cet aménagement a coûté cher et est provisoire. J'aimais bien avant. En plus, impossible de trouver une poubelle ou un cendrier pour les mégots!».

N° 131 - Jeudi 6 juin 2002

Aménagement de la place Kléber Changement de décor

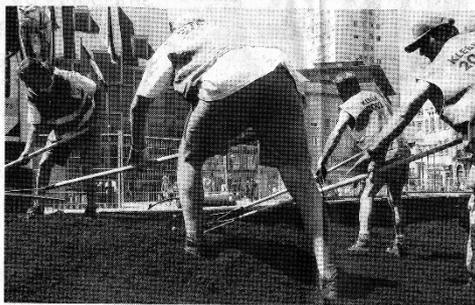
●●● L'aménagement estival de la place Kléber prend forme. Les travaux paysagers devraient être achevés pour la fin du mois.

Ca n'a pas traîné. Sur la place érasée par le soleil, les ouvriers transparents, et les gilets des agents de la CUS mobilisés sur le chantier sont frappés d'un «Kléber 2002». Sur le parquet de béton, déjà une passerelle en bois marque la diagonale: large de cinq mètres, elle est agrémentée d'une double pointe et culmine à 60 centimètres.

La passerelle traversera une «oasis» centrale délimitée par des madriers. De manière plus périphérique, on peut également assister à la mise en place des autres éléments de menuiserie, notamment de douze «îlots» de diamètres variés.

Du matériel recyclable

Dans un aride paysage urbain, il s'agit encore de faire couler de l'eau. A la passerelle sera intégrée une fontainerie: sous le platelage, basses de rétention d'eau et pompes alimenteront la rigole qui épousera la double pente de l'ouvrage. L'eau constituera par ailleurs un élément vital pour la végétation (gazon, tapis de fleurs, arbustes) vouée à pousser dans cet environnement minéral: alors qu'un dispositif d'arrosage sera in-



Sur le parquet de béton a été étalé du terreau pour les plantations. (Photo DNA - Michel Frison)

légère à la partie centrale, les «îlots» périphériques seront équipés de réserves hydriques destinées à faciliter l'entretien.

Dans les jours à venir apparaitront dans le décor des installations plus verticales. Devant l'Aubette, entrecoupées par un demi-cercle (l'espace d'animation), s'érigera une galerie végétale constituée d'une soixantaine de basses plantées alternativement de palmiers (ceux de l'Orangerie, mais aussi de nouveaux sujets) et de plantes

grimpances à des armatures métalliques.

La place Kléber constituant le toit d'un parking souterrain, le projet a dû tenir compte de cette donnée. «Un cabinet agréé a vérifié la compatibilité de l'aménagement avec la portance de la dalle», explique Magali Rogé, paysagiste au bureau d'étude du service des espaces verts. Au sol, des bâches en plastique doivent assurer l'étanchéité des installations, éviter des traces sur le pavage.

Le coût de l'opération se monte à 200 000 euros, somme qui a été pointée par les commerçants non-sédentaires obligés de redéménager sur la place Broglie. Au service des espaces verts, on précise que «150 000 euros sont consacrés à l'acquisition de structures qui pourront être réutilisées sur ce site ou en d'autres lieux de la ville». L'aménagement est destiné à rester en place jusqu'en octobre, avec des plantations variant au fil du temps. J.-J. Blaesius

IMAGE



La place Kléber, vue du ciel, a pris ses habits d'été. Nouveau décor, nouvelle perspective.

(Photo DNA - Cédric Joubert)

ET TOUJOURS EN 2002

Le lancement d'un concours "arrêté en plein vol", le tandem ayant décidé que "la nouvelle place" se dessinerait en régie municipale!



Strasbourg

Avis d'appel public à la concurrence

Identification de l'organisme qui passe le marché :

VILLE DE STRASBOURG - Centre administratif
1, place de l'Etoile - 67070 STRASBOURG CEDEX
Tél. 03 88 60 90 90.

Procédure de passation :

Maîtrise d'œuvre avec concours - Article 74-II.3.

Objet :

2096V - Mission de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement paysager de la place Kléber à Strasbourg.

Caractéristiques principales :

Marché ordinaire.

Le contenu de la mission est détaillé dans le règlement de la consultation dont les modalités d'obtention sont détaillées ci-dessous. Aucune variante n'est autorisée.

Modalités d'attribution du marché :

Les soumissionnaires peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou de plusieurs groupements.

Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

Le marché ne pourra être notifié à un groupement que sous la forme de groupement solidaire.

Le groupement solidaire comprendra au moins un architecte, un BET infrastructures et un paysagiste.

L'architecte en sera obligatoirement le mandataire.

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- Garanties et capacités techniques et financières ;
- Références professionnelles en matière d'études et de réalisation d'ouvrages de complexité équivalente ;
- L'adéquation entre les moyens humains et techniques que l'équipe s'engage à mettre en œuvre et la mission à réaliser ;
- Le nombre de candidats qui seront sélectionnés est de 5.

Modalités d'obtention et de consultation du cahier des charges :

Le règlement de la consultation est à retirer auprès du service de la Commande publique à l'adresse ci-dessous.

Les demandes de règlement de la consultation peuvent également être faites par télécopie (fax 03 88 60 96 54) ou par e-mail à l'adresse suivante :

marchespublics@cus-strasbourg.net

Le délai maximum d'envoi des cahiers des charges et des documents complémentaires est de 6 jours.

Le délai limite de demande de renseignements est de 10 jours.

Lieu où l'on peut obtenir des renseignements :

a) Renseignements administratifs :

SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE - Tél. 03 88 60 95 03

b) Renseignements techniques :

Direction générale des Services techniques

M. Patrick GUEVEL - Tél. 03 88 60 90 25

Date limite de réception des candidatures :

Le 18 juin 2002 à 10 heures.

Délai de validité des offres :

150 jours.

Adresse où les candidatures et/ou les offres doivent être transmises :

SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Bureau 850, 8^e étage - Centre administratif

B.P. 1049/1050 F - 67070 STRASBOURG CEDEX

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Se reporter au règlement particulier de consultation.

Autres renseignements :

Les dossiers doivent être rédigés en langue française.

Date d'envoi de l'avis à la publication :

Le 3 mai 2002.

(414948)



Enlever la Maison Rouge pour réaménager la place Kléber : pour certains, ce serait un vrai tour de force. (Photo DNA - Alain Destouches)

Place Kléber : bon courage!

Jacques Marquis, un lecteur de Strasbourg, réagit à notre article sur le réaménagement de la place Kléber (DNA du 11/7) :

«Bon courage aux cinq candidats qui vont être retenus pour présenter un projet de réaménagement de la place Kléber et qui, sur la base des indications de Gilles Clément auxquelles ils devront se conformer, auront «à réfléchir sur l'ouverture du bâtiment de l'Aubette, à imaginer d'enlever ou refaire le bâtiment (privé) de la Maison

Rouge» et à remanier le parking souterrain (concedé) pour «autoriser une charge en surface plus grande ou la plantation de grands arbres». Tout cela pour 2,29 millions d'euros (15MF). Peut-être faudra-t-il également songer à replanter les cinq arbres qui ont été tronçonnés et pour lesquels des fosses existent dans l'emprise du parking et remettre en état le revêtement de la place. S'il reste un peu d'argent.»

DNA 16 juillet 2002

2004 : LE PROJET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

De la verdure dans l'hypercentre

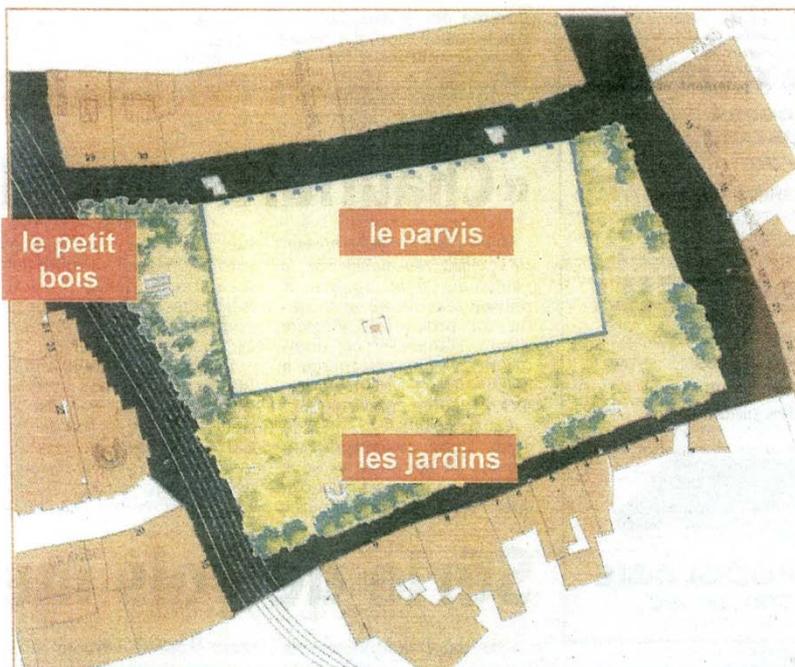
Le petit bois de la place Kléber

●●● Le réaménagement de la place Kléber débutera en mars prochain par la plantation d'une vingtaine d'arbres du côté de la Maison-Rouge.

Le prochain décor estival de la place Kléber constituera également le premier jalon d'un réaménagement plus définitif du site: ce printemps seront disposés sur la place centrale de Strasbourg à la fois des installations provisoires et des éléments permanents, ces derniers s'inscrivant dans un projet destiné à être concrétisé, d'ici à 2006, en différentes étapes.

Espaces de détente et de promenade

Finalement confié aux services communautaires, le réaménagement de la place se veut pragmatique et évolutif, procède «à partir d'un concept général, par touches successives», référence étant faite aux principes de composition définis en 2002 par les paysagistes Gilles Clément et Miguel Georgieff. Pour Fabienne Keller et Robert Grossmann, l'objectif est de «mettre en valeur les façades et en particulier celle de l'Aubette», de redonner à la place «une échelle humaine et conviviale», l'opération passant par une végétalisation du site et la création d'espaces



Le parvis de l'Aubette sera encadré par un «petit bois» du côté de la Maison Rouge et par des jardins du côté des commerces et de la rue des Grandes-Arcades. (Document CUS)

ces de détente et de promenade.

Le projet comprend un espace central libre de toute occupation (à l'exception de la statue de Kléber) et constituant le parvis de l'Aubette. Cette aire se trouve

encadrée par des espaces végétalisés: côté Maison-Rouge, un bosquet vu comme un «petit bois» forme un écran de verdure; vers la rue des Grandes-Arcades et du côté des commerces, délimités par une rangée d'ar-

bres plantés en pleine terre, des jardins sont agrémentés par diverses plantations. L'éventuelle implantation de sujets selon un dispositif neutralisant des emplacements dans le parking souterrain est à l'étude.

Le chantier devrait démarrer dès le début du mois prochain par la création du bosquet d'arbres haute tige projeté côté Maison-Rouge. Après des déplacements de réseaux souterrains, disposés en pleine terre, une vingtaine d'arbres de diverses essences ainsi que des arbustes seront plantés sur le site, constitueront un triangle de verdure.

Calendrier

En mai, du côté des commerces et de la rue des Grandes-Arcades, devraient apparaître des installations provisoires, bacs plantés d'herbe, d'arbustes et de massifs fleuris, l'ensemble ayant pour thème les tableaux de Hans Arp et représentant un test en vue de l'intervention future. En face, devant l'Aubette, est prévue l'installation (également provisoire) de «jeux d'eau sobres et rythmés du type oranges d'eau».

Pour l'automne prochain, après le démontage du décor estival, est programmée la plantation, toujours en pleine terre, de la rangée d'arbres qui, côté rue des Grandes-Arcades et côté commerces, délimitera les jardins voués à encadrer l'espace central, les travaux d'aménagement de ces jardins et du parvis étant prévus en 2005 et en 2006.

J.-J. Blaesius

DNA 18 février 2004

ET L'AVIS DE GUY CLAPOT



guy clapot
architecte

M le Président de la CUS
Mme le Maire de Strasbourg
1 place de l'Etoile
BP 1049/1050 F
67070 STRASBOURG CEDEX

Strasbourg, le 1^{er} mars 2004

Objet : Réaménagement de la place Kléber

Madame le Maire, Monsieur le Président,

Vous souhaitez réaménager la place Kléber. C'est votre droit, et je ne prétends pas que l'on ne puisse pas faire mieux que le projet dont j'ai assuré la conception. Encore faudrait-il que le nouveau projet ne soit pas un contresens complet.

L'image qui accompagne un récent article des DNA montre une inculture urbaine terrifiante. L'histoire a fait de cet espace un U tourné vers la rue des Grandes Arcades. Le plan de Blondel ne s'y trompait pas; l'Aubette n'en était qu'une aile. La statue de Kléber fait face à la ville, et non à ce corps de bâtiment qui n'a pas les caractéristiques d'un palais. Cette méprise a déjà conduit les prussiens à le coiffer d'un toit, et l'ES à l'illuminer comme Las Vegas. La place a son autonomie, elle n'appartient pas à l'Aubette. Or voilà un projet qui prétend faire de la moitié de la place son parvis. Etrange « parvis » au demeurant, puisqu'il ne rejoint pas le bâtiment (mais le parvis de 12 m de large qui existe déjà), ne tient pas compte de la trame de son architecture, s'arrête au milieu du pavillon d'angle est, ignore la topographie qui fait de Kléber le point haut. Et ignore Kléber lui-même.

L'autre moitié de la place est peinte en vert, comme on remplit par peur du vide. Par peur d'un réel projet. Un petit peu de ceci, un petit peu de cela. Une pensée du petit, de l'étriqué. Pas même une grande pelouse générale, non. La vue vers la Tour Sorg est coupée, la traversée diagonale Homme de Fer / Grandes Arcades interdite. En fait, il n'y a simplement plus de place. Ce projet ose supprimer la seule grande esplanade centrale de Strasbourg.

Je m'étonne aussi que l'on sache planter sur une dalle dont la capacité portante est souvent limitée à 20 cm de terre, déplacer des réseaux hier inamovibles, mettre des arbres au-dessus du tunnel du parking, ou à la place de certains stationnements malgré le demi-succès de ceux qui ont été déjà réalisés ainsi à grands efforts et selon les prescriptions du service des espaces verts. Mais ce ne sont là que des aspects techniques secondaires.

1 rue des Orfèvres - 67000 Strasbourg
tel 06 80 72 63 96 - fax 03 88 22 34 65
courriel guy.clapot@wanadoo.fr
ordre des architectes n°A25436
siret 310 447 495 000 63 ape 742A
membre d'une association agréée
le règlement des honoraires par
chèque est accepté - Crédit Mutuel
Strasbourg St Jean compte n°IBAN
FR76 1027 8010 0100 0200 7710 159

Il faut revoir ce projet. Peut-être est-il suffisant pour votre bilan. Pas pour notre ville.
Croyez en l'expression de mes salutations distinguées.

Guy CLAPOT